

Conditions générales de vente, de livraison et de paiement

(état : Août 2022)

1. Généralités, champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, de livraison et de paiement font **partie intégrante de toute livraison ou prestation de Gard Door System SA** (ci-après **GDS.SA**). Elles sont librement et en tout temps à disposition sur notre site internet ainsi que sur simple demande. Dès lors, elles sont **réputées connues et acceptées sans réserve** lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, par la passation d'une commande, lors de la conclusion d'un contrat ou par la prise de possession de marchandises. Le client reconnaît, en toute connaissance de cause, qu'elles prévalent sur toutes autres conditions générales. Des dérogations, garanties ou conditions spécifiques aux produits demeurent réservées et doivent être dans tous les cas libellées par écrit et signées. Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Commandes et facturation

Toute commande ou ordre de réalisation fait par un client est assumée par lui-même. Selon le principe de "qui commande, paye" la facturation n'est dans aucun cas adressée à une personne tierce.

3. Offres

Toutes les offres sont faites librement et sans engagement. Nous ne sommes liés que par les offres faites personnellement à nos clients. Nos offres ont une validité d'un mois maximum, sous réserve de changement de prix de la part de nos fournisseurs.

4. Délais de livraison

GDS.SA met tout en œuvre pour tenir les délais de livraison mentionnés dans les offres. Toutefois, ceux-ci sont indicatifs et n'engagent aucunement **GDS.SA**. Le non-respect des délais ne donne pas droit au client de se départir du contrat ni de prétendre à un dédommagement de notre part. En particulier dans les cas de force majeure, grève, cessation d'activité, limitation de production, dommage aux installations de production, retard ou absence de livraison d'un fournisseur, dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau des transports, ou lors de tout autre événement imprévisible et indépendant de notre volonté, **GDS.SA** est libérée d'exécuter le contrat dans les délais impartis ou même totalement dispensée d'exécuter le contrat en cas d'impossibilité de livraison.

Les délais de livraison convenus courent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt dès réception de toutes les données nécessaires du client, du paiement de l'acompte ainsi que la réception de ces conditions générales signées par le client.

5. Garantie en raison des défauts de la chose

5.1 Défauts

Les différences courantes ou liées à la technique de fabrication en matière de cotes, de nature de la surface, de poids, de couleur, et de manière générale toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes en vigueur ne sont pas considérées comme des défauts, dans la mesure où la marchandise livrée permet l'usage prévu. Il n'y a pas non plus défaut dans les cas suivants : inobservation des règles admises dans la branche, traitement, utilisation, mise en œuvre ou stockage incorrect; non respect des instructions techniques ou des instructions de montage et d'entretien; violation des prescriptions de construction ou autres de nos fournisseurs ou fabricants; usure normale ou usage excessif.

5.2 Avis des défauts

Le client mandaté doit vérifier l'état de la marchandise immédiatement après réception. L'avis des défauts de la marchandise ainsi que les réclamations pour livraison incomplète ou incorrecte sont à adresser **par écrit** à **GDS.SA** sous cinq jours ouvrables dès réception de la marchandise, sur présentation du bulletin de livraison ou de la facture. Les défauts non visibles lors de la vérification susmentionnée doivent être signalés immédiatement lors de leur constatation. Si le client néglige ce qui précède, la marchandise est tenue pour acceptée. Les défauts doivent être décrits de manière précise, idéalement accompagnés de photos. La marchandise qui fait l'objet d'une réclamation ne doit en aucun cas être installée ou utilisée; sinon elle est considérée comme acceptée. **GDS.SA** transmet l'avis des défauts au fournisseur ou au fabricant concerné.

5.3 Prescription

Le délai de garantie s'étend sur deux ans dès la livraison de la marchandise. Un délai plus long est accordé par notre fournisseur sur certaines pièces (têtes de moteurs, tabliers de porte,...). La liste de ces pièces est diffusée par le fournisseur et n'engage que lui. La garantie sur la main-d'œuvre n'excède en aucun cas deux ans.

5.4 Couverture de la garantie

Lorsque l'avis des défauts est respecté et que les prétentions de garantie sont fondées, **GDS.SA** a le choix soit de remplacer ou réparer la marchandise défectueuse à ses propres frais, soit d'accorder une réduction de prix, soit encore de dissoudre le contrat. La marchandise remplacée ou réparée bénéficie des mêmes conditions de garantie que la marchandise initiale. Les pièces reprises tombent dans la propriété de **GDS.SA**. Le fait de recourir à la garantie ne prolonge en aucun cas la durée de celle-ci.

Dans des cas particuliers, **GDS.SA** peut assumer partiellement ou totalement les coûts de montage et démontage ainsi que les frais de transport et de service, pour autant qu'ils soient en proportion raisonnable avec la valeur de la marchandise. Toute autre prétention, notamment en réparation de dommages consécutifs à la marchandise défectueuse (dommages directs et indirects) est exclue. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libèrent pas le client de son obligation de paiement dans le délai convenu.

6. Echange et retour de marchandises

L'échange et le retour de marchandises ne sont pas possibles.

7. Conditions de paiement

Le délai de paiement est de 10 jours pour les acomptes et de 30 jours net à compter de la date de facturation. Suivant les circonstances et en particulier lors de commandes de modèles uniques, de marchandises spéciales ou sur mesure, **GDS.SA** peut exiger le paiement comptant, une garantie, un paiement total préalable ou le paiement avant l'échéance du délai de paiement.

Passé le délai de paiement, le client est en demeure sans avertissement particulier. **GDS.SA** est habilité à exiger le paiement de frais de rappel et d'un intérêt moratoire au taux du marché. Si le défaut de paiement perdure même après un rappel, **GDS.SA** mandate sa protection juridique qui prendra le relai pour le règlement du montant dû, additionné des frais inhérents. Les clients ayant atteint leur limite de crédit ou ayant plus d'un mois de retard dans leurs paiements peuvent voir leur compte bloqué avec effet immédiat et sans avertissement particulier pour des livraisons futures à crédit. En cas de demeure du client, **GDS.SA** peut suspendre les livraisons futures jusqu'à paiement du montant total dû, faute de quoi **GDS.SA** peut se retirer du contrat. En cas de retard de paiement, **GDS.SA** se réserve le droit de reprendre la marchandise vendue.

Les déductions sans note de crédit ne sont pas autorisées. Si le client déduit de la facture un escompte sans que cela n'ait été convenu, son compte est automatiquement débité du montant déduit. Si un escompte est prévu, il n'est accordé qu'après déduction des notes de crédit.

8. Réserve de propriété

GDS.SA et le client conviennent ici expressément d'un pacte de réserve de propriété, valable pour toutes les livraisons de **GDS.SA**, en vertu duquel le client ne devient pas propriétaire des choses vendues lors du transfert de la possession, mais seulement lorsqu'il en aura payé l'entier du prix convenu. **GDS.SA** est dès lors autorisé à requérir unilatéralement et à ses frais auprès de l'office des poursuites l'inscription du présent pacte dans le registre des pactes de réserve de propriété.

9. Lieu d'exécution, for, droit applicable

Le lieu d'exécution est au siège de **GDS.SA**. Pour tout litige découlant d'un contrat ou des présentes conditions générales, **le for exclusif est au siège de GDS.SA**. Les contrats et les présentes conditions générales sont régis par le droit suisse. Si certaines dispositions des présentes conditions générales devaient être déclarées nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

10. Particularités

Pour toutes les situations non décrites ci-dessus, le CO ainsi que la norme SIA 118 font loi.

Date et signature :